

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.209

L'An deux Mille Treize, le 8 novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 30 octobre 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 30 octobre 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CAU, M. CHABASSE, Mme DOUMECQ, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme MAIRE, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. COASSIN représenté par M. LABIA
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD
Mme MONJOIN représentée par M. GUIARD
M. SERVIT représenté par M. QUENTIN
M. SIMONNET représenté par M. REVOLAT

ETAIENT ABSENTES-EXCUSEES : Mme BARRAUD DUCHERON, M. DENIS,
Mme DESCHANP, Mme DUMAS, Mme LEFEBVRE
M. MERLE, M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 25 (1 ne prend pas part au vote)

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution des subventions suivantes :

- | | |
|---|------------|
| ○ Association Le Pallium (Association de promotion des soins palliatifs à domicile) | 1 000,00 € |
| ○ Association ROC Pelote Basque | 6 000,00 € |
| ○ Association Club de Tir « Les Mouettes de ROYAN » | 2 000,00 € |
| ○ Association Syndicale Marais de Pontaillac | 1 500,00 € |
| ○ ROC APNEE | 800,00 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer la subvention suivante

Article 6574 Fonction 01

- | | |
|---|------------|
| ○ Association Le Pallium (Association de promotion des soins palliatifs à domicile) | 1 000,00 € |
|---|------------|

Article 6574 Fonction 40

- | | |
|---|------------|
| ○ Association ROC Pelote Basque | 6 000,00 € |
| ○ Association Club de Tir « Les Mouettes de ROYAN » | 2 000,00 € |
| ○ ROC APNEE | 800,00 € |

Article 6574 Fonction 92

- | | |
|--|------------|
| ○ Association Syndicale Marais de Pontaillac | 1 500,00 € |
|--|------------|

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 13 novembre 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD